

Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

Adresse postale : 8, Avenue Rockefeller 69373 Lyon cedex 08

Secrétariat Concours et Examens d'Entrée

☎ 04.78.77.70.89

Jocelyne.barselo@univ-lyon1.fr

Conformément à la réglementation nationale du certificat de capacité d'orthophoniste, il faut pour s'inscrire en 1^{ère} année d'orthophonie, être titulaire du baccalauréat de l'enseignement du second degré ou d'un titre admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat en vue des études universitaires et satisfaire à l'évaluation des aptitudes (Décret n° 2013-798 du 30/08/2013).

**Modalités de l'évaluation des aptitudes aux études
en vue du certificat de capacité d'orthophoniste**

**Epreuves écrites : Mardi 02 Février 2016
Epreuve orale (si admissibilité) : du 17 Mai au 17 Juin 2016**

Modalités à lire attentivement et à conserver

ATTENTION : le numéro de dossier attribué lors de l'inscription à l'issue de la connexion internet sera nécessaire pour tout accès à des informations personnelles (résultats, convocation à l'oral, relevé de notes).

Jours et heures d'ouverture du Secrétariat concours et Examens d'entrée:

Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi de 9h à 11h et de 14h à 15h - Mercredi de 9h à 11h

En dehors des heures d'ouverture, prière de déposer le dossier ou toute pièce demandée dans la boîte aux lettres située au rez-de-chaussée, 19 rue Nungesser et Coli - 69008 Lyon

2182 candidats inscrits en 2015 ; 95 candidats ont été admis en 1^{ère} année

LES ELEVES en TERMINALE DURANT CETTE ANNEE 2015/2016 PEUVENT S'INSCRIRE

Pour valider votre inscription réalisée en ligne, vous devez renvoyer les documents suivants :

- la fiche d'inscription obtenue après inscription sur le Net, **dûment vérifiée**, éventuellement corrigée en **rouge**, complétée, datée et signée
- une photographie d'identité récente (collée en haut à droite)
- La photocopie de votre carte d'identité (VALIDE)
- La photocopie de votre BAC ou le relevé de notes pour les bacheliers de l'année en cours

Date limite de réception de votre dossier au secrétariat concours et examens d'entrée :

Le **05/01/2016** (cachet de la poste faisant foi)

À l'adresse suivante :

Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

SECRETARIAT CONCOURS ET EXAMENS D'ENTREE

8 avenue Rockefeller

69373 LYON CEDEX 08

Il est recommandé de conserver une copie de votre dossier d'inscription avant de nous le retourner.

Toute fausse déclaration sur la fiche d'inscription (baccalauréat obtenu ou préparé, diplôme admis en équivalence ou en dispense, âge, domicile, etc.) **est susceptible d'entraîner ultérieurement l'invalidation de cette inscription.**

**LES FRAIS D'INSCRIPTION NE FONT L'OBJET D'AUCUN
REMBOURSEMENT**

DEMANDE DE TIERS-TEMPS : les dossiers incomplets ne pourront être examinés.

• écrire la demande sur papier libre, en précisant **une adresse électronique et un numéro de téléphone**,

• joindre impérativement l'avis de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées** de son département (MDPH).

A nous faire parvenir **en recommandé avec accusé de réception avant le 05/01/2016 (cachet de la poste faisant foi)**

Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

SECRETARIAT CONCOURS ET EXAMENS D'ENTREE

8 avenue Rockefeller

69373 LYON CEDEX 08

I – MODALITES DE L'EVALUATION DES APTITUDES

1 - Epreuves écrites anonymes d'admissibilité

- Epreuve Sciences, Santé, Société (QCM) : notée sur 15, toute note inférieure à la moyenne est éliminatoire.
- Epreuve Langue (QCM) : notée sur 15, toute note inférieure à la moyenne est éliminatoire.
- Epreuve Organisation et Raisonnement (QCM) : notée sur 5, toute note inférieure à la moyenne est éliminatoire.

Durée totale des QCM : 1h10

- Epreuve formelle de français : notée sur 15, durée 20 minutes, toute note inférieure à la moyenne est éliminatoire.

- Epreuves rédactionnelles : notées sur 30

1^{ère} épreuve notée sur 20, durée 50 minutes, la note 0 est éliminatoire.

2^{ème} épreuve notée sur 10, durée 20 minutes, la note 0 est éliminatoire.

La correction des épreuves rédactionnelles nécessite la moyenne à chacune des épreuves de QCM et à l'épreuve formelle de français.

Remarque : concernant les « Rectifications de l'orthographe » établies par le Conseil supérieur de la langue française (parues au Journal officiel du 6 Décembre 1990), nous suivons le positionnement de l'Académie française, ce qui signifie que nous acceptons à la fois l'orthographe d'avant 1990 et les modifications établies par le Conseil supérieur de la langue française.

Au terme de ces épreuves écrites anonymes, le jury déclarera l'ADMISSIBILITÉ.

2 – Epreuve orale d'admission

Les candidats **admissibles à l'issue des épreuves écrites** passeront un entretien destiné à apprécier leurs capacités d'expression orale et leurs aptitudes sensorielles, motrices et relationnelles, avec des enseignants de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation.

Cet entretien a pour but d'évaluer les structures de la communication orale, d'éliminer tout candidat présentant un trouble d'articulation, de la parole ou de la voix, éventuellement, une perturbation du comportement ou une difficulté relationnelle

Une note inférieure à 15/30 à l'épreuve orale d'admission est éliminatoire

Au terme des épreuves écrites et orales, le jury déclarera l'ADMISSION.

II – CALENDRIER :

1. Epreuves écrites : Mardi 02 Février 2016 après-midi

Les candidats seront convoqués pour 13h30 à l'Espace Double Mixte sur le campus de la Doua à Villeurbanne (plan au dos de la convocation).

La liste d'appel et le numéro de place seront :

➤ **en ligne : le 21 Janvier 2016**

istr.univ-lyon1.fr – dans la rubrique Concours/Examens d'entrée - liste d'appel et n° de place

➤ **affichés : le 02 Février 2016** à partir de 10 heures **au Double Mixte**

Les candidats devront se présenter – jour et heure précis – au lieu indiqué, munis d'une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) et de la convocation (obtenue à l'issue de l'inscription sur le Net) dûment complétée.

Toute personne qui se présenterait sans ces documents se verrait refuser l'accès aux épreuves.

2. Résultats des épreuves écrites : 26 Avril 2016 à partir de 16 heures

➤ **en ligne** : *istr.univ-lyon1.fr – rubrique Concours/Examens d'entrée - Résultats*

➤ **affichés** : la liste des candidats **admissibles** sera affichée dans le hall d'entrée de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation, 19 rue Nungesser et Coli 69008 LYON

Les relevés de notes seront téléchargeables pour tous les candidats à partir du 4 Juillet 2016 (*istr.univ-lyon1.fr – rubrique Concours/Examens d'entrée - Résultats*).

AUCUN RESULTAT NE SERA DONNE PAR TELEPHONE

3. Epreuve orale d'admission : du 17 Mai au 17 Juin 2016

Les candidats admissibles téléchargeront la convocation à l'épreuve orale à partir du 02 Mai 2016 (*istr.univ-lyon1.fr – rubrique Concours/Examens d'entrée*)

Le jour de l'entretien, les candidats devront présenter au jury :

- leur convocation à l'épreuve orale,
- une pièce d'identité,
- un certificat médical d'un Oto-Rhino-Laryngologiste (cf p.7)
- un certificat médical d'un médecin Ophtalmologiste (cf p.7)

Les certificats médicaux devront être datés de moins de 6 mois

4. Résultats de l'épreuve orale d'admission : 04 Juillet 2016 à 16h

➤ **en ligne** istr.univ-lyon1.fr –*Concours/Examens d'entrée - Résultats*

Téléchargement du relevé de notes en ligne

➤ **affichage** : la liste des candidats **admis** sera affichée dans le hall d'entrée de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation (19 rue Nungesser et Coli 69008 LYON)

III – ADMISSION : les candidats admis sur liste principale devront impérativement :

1. **Confirmer** leur admission par mail au plus tard le 8 Juillet 2016 à :
scolarite.orthophonie@univ-lyon1.fr

2. **Envoyer**:

- une confirmation d'inscription sur papier libre
- une photocopie de leur Baccalauréat (ou du relevé de notes pour les bacheliers de l'année en cours) ou du titre admis en dispense ou équivalence,
- une enveloppe **grand format, libellée à leur nom et adresse, affranchie au tarif** en vigueur (100gr)
- un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'orthophoniste, conformément à l'article 44 de l'arrêté du 21 Avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts paramédicaux (Liste des médecins agréés sur le site ARS région)

à : Université Claude Bernard Lyon 1
Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation –
Secrétariat d'Orthophonie
8, avenue Rockefeller
69373 Lyon cedex 08

Lundi 08 juillet 2016 dernier délai (cachet de la poste faisant foi) ; **Après cette date ils seront radiés des effectifs.**

Les candidats **ADMIS** qui ne désirent pas entrer en 1^{ère} année à Lyon sont priés de bien vouloir se désister par mail à : scolarite.orthophonie@univ-lyon1.fr afin que les candidats ADMIS sur liste complémentaire puissent être contactés au plus vite.

LES CANDIDATS figurant **sur liste complémentaire** seront contactés au fur et à mesure des désistements à partir des numéros de téléphone et/ou adresse mail indiqués sur la fiche d'inscription.

TOUTE INSCRIPTION SERA DEFINITIVE ET NE FERA L'OBJET D'AUCUN REMBOURSEMENT

DROITS ET FRAIS DE SCOLARITE

Non encore fixés pour la rentrée prochaine, leur montant s'élevait en Septembre 2015 à : **549 €**, auquel il convenait d'ajouter :

- la Sécurité Sociale étudiante : **215€**
- la Médecine Préventive (obligatoire) : **5.10 €**
- une Mutuelle Complémentaire (éventuellement)
- une Assurance Responsabilité Civile obligatoire couvrant les risques liés à la scolarité comme ceux liés aux stages obligatoires en milieu professionnel doit être souscrite. L'attestation doit être fournie lors de l'inscription.

ATTENTION : les assurances Responsabilité Civile qui vous sont proposées ne couvrent pas obligatoirement, dans leurs dispositions générales, les risques survenant lors d'un « **stage en milieu professionnel** ». Il convient donc de vérifier auprès de votre assureur que le contrat d'assurance Responsabilité Civile que vous avez souscrit couvre bien ces risques.

Les étudiants admis au titre de la formation continue doivent prendre contact avec le service formation continue de l'université :

☎ 04.72.43.13.13 - <http://focal.univ-lyon1.fr/>

⇒ **Les étudiants doivent prévoir un BUDGET** pour les stages (déplacement, hébergement, nourriture) ainsi que pour leur mémoire de recherche (expérimentation, impression).

BOURSES ET PRETS D'HONNEUR

Les Bourses d'Enseignement Supérieur (ces bourses donnent droit à l'exonération des droits d'inscription à l'Université) : le Dossier Social Etudiant regroupe dans un seul formulaire les demandes de bourses d'enseignement supérieur et/ou de logement en résidence universitaire.

Des prêts d'honneur peuvent être obtenus par tout étudiant poursuivant des études supérieures. Les attributions sont accordées par le Comité Local siégeant à l'Académie, dans la limite des crédits mis à sa disposition. **Ces prêts ne peuvent être cumulés avec une bourse de l'Enseignement Supérieur.**

Pour tous renseignements, il convient de s'adresser à l'Assistante Sociale du **C.R.O.U.S.**, Service **D.S.E.**

25 Rue Camille Roy – 69366 LYON CEDEX 07 - ☎ 04 72 80 13 25

AIDES DE L'ETAT AU TITRE DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE

Elles ne sont accordées que rarement. Pour tout renseignement, il convient de s'adresser au Service de la Formation Continue de l'Université Claude Bernard Lyon 1 : 43 Boulevard du 11 Novembre 1918, 69622 VILLEURBANNE CEDEX ☎ 04 72 44 83 51

LOGEMENTS EN VILLE, RESIDENCES ET RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Pour tout ce qui concerne les résidences et restaurants universitaires il convient de s'adresser au **C.R.O.U.S.**, Service **D.S.E.** : 59 Rue de la Madeleine, 69365 LYON CEDEX 07 - ☎ 04 72 80 13 24

CERTIFICAT MEDICAL

(à apporter impérativement par le candidat le jour de l'entretien)

Indication du Médecin OTO-RHINO-LARYNGOLOGISTE

NOM et PRENOM du CANDIDAT : _____

AUDIOGRAMME :

MOTRICITE DU VOILE :

EXAMEN DES CORDES VOCALES :

CONCLUSIONS :

Date, signature et cachet du médecin O.R.L. consulté :



CERTIFICAT MEDICAL

(à apporter impérativement par le candidat le jour de l'entretien)

Indication du Médecin OPHTALMOLOGISTE

NOM et PRENOM du CANDIDAT : _____

VISION ŒIL DROIT :

avec correction

sans correction

VISION ŒIL GAUCHE :

avec correction

sans correction

FOND D'ŒIL :

TONOMETRIE :

CONCLUSIONS :

Date, signature et cachet du médecin Ophtalmologiste consulté :